

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 SG 2 Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du programme DataCity.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'approbation de signer une convention de partenariat avec les partenaires du programme DataCit ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de la convention de partenariat.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention susmentionnée.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO